

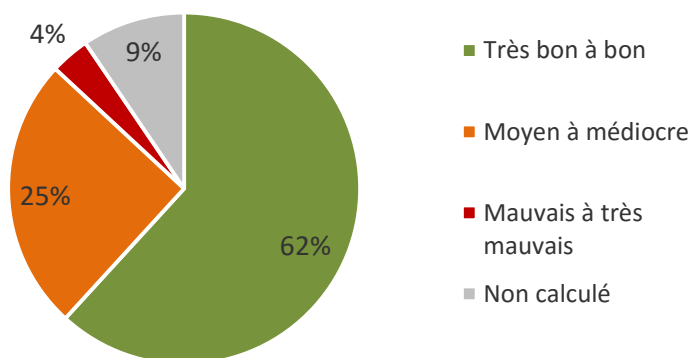

Juin 2017

Indices de la qualité de l'air

En juin, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France a été globalement bonne à très bonne (62 % du temps). 25 % des indices ont été moyens à médiocres et 4 % d'indices mauvais ont été observés sur la région. Aucun indice très mauvais n'a été enregistré.

Au cours du mois de juin, 9% d'indices n'ont pu être calculés, principalement pour Arras (47% d'indices non calculés) et Boulogne-sur-Mer (40%), en raison de mesures en particules en suspension PM10, en dioxyde d'azote ou en ozone non disponibles.

Indice Atmo - Juin 2017 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Episodes de pollution de l'air

La région Hauts-de-France a connu deux épisodes de pollution de l'air les 20 et 21 juin sur les cinq départements (niveau d'alerte sur persistance). Ces épisodes sont majoritairement dus à l'ozone. Ce polluant se forme à partir des oxydes d'azote et des composés organiques volatils, émis par le trafic automobile et les activités industrielles, sous l'effet d'un fort ensoleillement et de températures élevées. Les épisodes de pollution s'expliquent également par une faible dispersion des polluants au vu des conditions météorologiques (conditions anticycloniques, pressions stables et vent faible).

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandation est prévu pour le jour même et le lendemain.

[En savoir plus](#)

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)*	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	112,0	Grande-Synthe / industrielle	01/06 16h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	145,7	Beauvais Dr. Lamotte / trafic	21/06 19h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	222,8	Creil / urbaine	21/06 18h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	86,6	Mardyck / industrielle	20/06	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	32,4	Malo-les-Bains / urbaine	19/06	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Indices pollens

En juin, la région a enregistré un risque d'allergies aux pollens fort en début de mois (indice 4) à très fort (indice 5) le reste du mois, dû aux pollens de graminées.



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)